

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-08-101

Date de la convocation : 16 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 9

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux décembre deux-mil-vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCOANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
ROCHETTE Yvette procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
DUCHAMP Françoise procuration à SANTIAGO François
EBOLI Laure procuration à LAROIX Laurence
MERLE Evelyne procuration à LESCOANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
FAURE Pascal procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire : LARGERON Olivier

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2024.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2024 :

- Construction d'un Espace Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités à la Croix de Garry
- Travaux de rénovation énergétique et de remplacement du système de chauffage de l'école publique de l'Etang et création d'un réseau de chaleur – phase 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets.
- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 décembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX